



11 mai 2010

Concerne : **SECURITE PUBLIQUE ET LOI SUR LES ARMES - Lettre ouverte**

Madame, Monsieur le Président,

Avant l'entrée en vigueur de la loi sur les armes en 2006, nous avons déclaré à la Commission de la Chambre que :

- La criminalité armée augmenterait, car on n'attaquait pas le vrai problème : le trafic des armes.
- La loi ne fonctionnerait jamais faute de structure adaptée au bouleversement qu'elle provoquait.

Bientôt quatre ans après son entrée en vigueur, quasi unanimement, on doit constater et déplorer que :

- Il est de plus en plus aisé de trouver partout des armes de guerre et de poing illégales
- La criminalité armée explose, la préoccupation de la police est maintenant publique et le gouvernement se propose, péniblement et dans l'urgence, d'inscrire, dans une loi chaotique, des peines plus sévères pour la combattre, ce que le Conseil Consultatif vient d'essayer d'analyser dans la confusion la plus totale.
- Le Registre Central des armes a sombré corps et biens dans le chaos de la loi, comme nous le prédisions tandis que le Registre « New look » sort de test et manque d'interconnexion. Il était promis pour 2007!
- Les services provinciaux s'égarèrent, et perdent les services de police, à la poursuite de brouilles de forme.

L'exposé des motifs de 2006 était clair: cette loi devait réduire le nombre d'armes détenues par les citoyens et il était prévu qu'elle n'aurait aucun impact sur le commerce clandestin international.

Résultat (qui était prévisible), un SINISTRE TOTAL :

- La loi n'a réduit que le nombre des armes à feu légalement détenues par les honnêtes citoyens, et a en jeté des dizaines de milliers dans l'illégalité.
- On ne parlerait que de demi-échec, si elle n'était réellement restée sans aucun effet sur le trafic clandestin qui a véritablement explosé, au point d'être devenu le premier marché en importance des armes à feu civiles en Belgique, sans omettre celui des très meurtrières Kalachnikov et apparentées.
- La criminalité armée violente s'ensuit immanquablement.

Alors que, à juste titre, la sécurité publique est mise en question, il est révoltant de voir des centaines de milliers d'heures de travail « police » consacrées au contrôle, parfois très tatillon, de centaines de milliers d'armes légales déjà enregistrées, et ce alors même que la police se plaint avec véhémence du manque chronique et dangereux de personnel. Cependant, on a trouvé les budgets et le personnel administratif pour une tâche totalement inutile, sinon vaine, vu l'état de délabrement du RCA : le ré-encodage des armes déjà enregistrées dans une base qui ne sera probablement jamais utile. Nous ajouterons pour nos adhérents que ce sont eux, les victimes de cette loi, les citoyens honnêtes, qui payent cette gabegie avec leurs taxes et redevances.

A cause de cette loi, depuis bientôt quatre ans, nos policiers remplissent des centaines de milliers de formulaires parfaitement inutiles, alors que l'opinion publique constate, à juste titre, le manque criant de « bleu » dans les rues. Si on continue dans cette voie, ils seront encore consacrés à cette vacuité quand il faudra prolonger des autorisations pas encore émises, lors du contrôle quinquennal imposé par cette loi ridicule. Vous avez dit: Kafka ?

Quant aux réponses imaginées à ce jour, on doit constater que l'on abuse maintenant comme jamais du « système » qui sévit quand rien ne va plus : des rustines, des circulaires qui aggravent le mal, des arrêtés insensés. Dorénavant, il existe autant d'interprétations de la loi que de parquets, de provinces, de service armes, voire de zones de police.

Bien entendu, si vous interrogez les autorités compétentes et leurs « conseillers », on vous assurera que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Vous devrez donc faire un choix : croire les faits et la réalité de terrain ou la version officielle ?

On parle aussi de « tolérance zéro ». Pour notre part, nous y adhérons à l'égard de la criminalité armée et



violente, toutefois, nous sommes d'avis que tenter de l'atteindre par le biais d'une loi chaotique qui vise exclusivement le citoyen honnête est chimérique, et ne fera que précipiter le désastre. Ne parlons plus alors de la confiance du citoyen, et que « la sécurité est l'affaire de tous ». A ce titre déjà cette loi vaut un ZERO POINTE qu'il sera très difficile de rattraper, sinon totalement impossible, sans repasser par le creuset parlementaire.

Le bilan est évident: nous courons à la catastrophe, comme nous le crions en vain depuis plus de cinq ans...

Contrairement à ce que prétendent nos adversaires, nous ne voulons pas d'une loi « laxiste » qui, à terme, pourrait constituer une nouvelle menace; nous ne revendiquons qu'une loi juste, et surtout, nous voulons ce que tout le monde aurait dû vouloir depuis toujours : une loi sur les armes équitable, mais surtout efficace pour lutter contre la criminalité armée et les trafics clandestins, bref garantissant vraiment la sécurité publique.

Dès lors, nos questions sont simples :

- Votre parti voudra-t-il participer activement à une révision objective de la loi, pour lui donner les moyens de s'attaquer aux vrais problèmes de sécurité publique en dehors de tout dogme ?
- Voulez-vous une loi sur les armes qui vise à combattre la criminalité armée et les trafics clandestins ?
- Voulez-vous une loi qui encadre objectivement la détention légale, pour diminuer la détention illégale d'arme ?
- Etes-vous d'accord de participer activement à un projet cohérent de révision qui inclurait les politiques, les magistrats, les policiers et les acteurs économiques, voire les détenteurs ? Comment vous proposez-vous d'y participer ?
- Qu'envisagez-vous comme mesures pour restaurer la confiance du citoyen, mise à mal par la loi ?
- Qu'avez-vous inscrit dans le programme politique de votre parti en cette matière et quels points défendrez-vous par priorité avant d'entrer dans une coalition gouvernementale ?

Des milliers de détenteurs d'armes, dont nos adhérents, que nous informerons, attendent avec impatience et intérêt de connaître votre programme et vos réponses sur ces points précis.

Nous vous remercions pour votre attention, ainsi que pour votre réponse.

Pour le Conseil d'Administration de l'UNACT
Jean Marie Demaret
Président

Adresse email de réponse : jean-marie.demaret@unact.org